

## Le travail social, porte-voix des sans-voix



© Ranta Images / AdobeStock

**Migration et confinement 2.** La pandémie a rendu les inégalités extrêmement visibles en Suisse. Mis en lumière aussi, le déficit d'accès aux droits les plus fondamentaux. Cette crise souligne la nécessité d'un travail social politique et solidaire.

Par **Marie-Christine Ukelo-Mbolo Merga**, professeure associée, HES-SO, Haute école de travail social Fribourg

Grâce aux travail acharné des organismes de défenses de droits humains issus de la société civile, le confinement a donné une visibilité aux inégalités et injustices sociales que subissent les populations vulnérabilisées dans notre pays et de par le monde [\[1\]](#). Ces porte-voix mettent aussi en évidence les liens qui existent entre ces conséquences désastreuses et les politiques néolibérales [\[2\]](#).

Les professionnel-le-s œuvrant auprès de ces publics sont confronté-e-s de façon encore plus aigüe aux dilemmes éthiques et déontologiques dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre les dispositifs sociaux. Le travail social est pris en étau entre les besoins des personnes et les contraintes imposées par le mandat institutionnel.

Cette réflexion vise à restituer quelques-unes des problématiques rencontrées par les requérant-e-s d'asile, les sans-papiers et les personnes déboutées. Il s'agira aussi de (ré)interroger quelques fondamentaux, d'esquisser les pistes d'un travail social œuvrant pour une société plurielle et démocratique, dans laquelle tout-e habitant-e peut se sentir accueilli-e et avoir accès à ses droits et ressources lui permettant de mener une existence pleine et entière [\[3\]](#).

### Population migrante et travail social

Pour la population migrante, la crise socio-sanitaire du Covid s'inscrit dans « une crise d'un temps plus long » (Debelder, 2020), celle de la crise dite « migratoire » de 2015. Appliqués par la Suisse, les règlements européens, notamment celui de Dublin, mettent en évidence une absence de politique d'accueil humaniste à même de répondre aux défis que posent les personnes avec des besoins de protection.

Le travail social est impacté non seulement par ces normes et les images qui affectent les politiques migratoires, mais également par les modifications importantes de l'Etat social durant ces dernières décennies. Aujourd'hui, les

politiques sociales sont sous-tendues par la logique de droits conditionnels, soumis à des contre-prestations individuelles [4]. Dans un tel contexte, il devient parfois difficile de faire cohabiter les logiques intégratives, émancipatrices et participatives avec les logiques d'activation et les objectifs sécuritaires.

## Des migrant·e·s surexposé·e·s au virus

Les mesures barrières édictées par le Conseil fédéral ont eu un impact particulier sur les personnes exilées avec les statuts les plus précaires, déboutés de l'asile, sans papiers et permis N. C'est à la marge des lieux et espaces du travail social que cet impact a été visible, dans un « hors-champs », là où œuvre la société civile. Fortement médiatisées, les distributions alimentaires ont mis en lumière, une réalité bien présente hors confinement. A Genève, comme dans le canton de Fribourg, des organisations sociales, des fondations philanthropiques et des organisations issues de la société civile ont participé à la mise sur pied de cette aide d'urgence.

La situation dans les foyers est une autre réalité révélée de façon criante par la pandémie. L'isolement, la promiscuité vécue au quotidien, la vétusté des locaux, la restriction de liberté de mouvement et les tracasseries administratives ont représenté des entraves graves aux consignes de l'Office fédéral de la santé publique. Les personnes concernées ont ainsi été exposées au virus et à sa propagation. Déjà habituellement pointées du doigt par les organisations de défense de droits humains pour leurs conditions de vie jugées indignes, ces foyers et centres, parfois sous la responsabilité d'entreprises privées mandatées par la Confédération, ont été dénoncés par une campagne nationale et des associations [5] pour les violations des recommandations qu'ils imposaient à leurs résident·e·s.

De plus, alors que la Confédération appelait l'ensemble des habitant·e·s à rester chez eux, à limiter les déplacements, et que les activités non essentielles étaient suspendues, les convocations du Secrétariat d'Etat aux migrations pour les auditions à Berne se poursuivaient. Ces situations ont engendré un stress intense, en raison des déplacements exigés et de la difficulté, parfois l'impossibilité, pour les organisations et associations d'apporter leur soutien habituel [6].

## Réinterroger les valeurs de base

Ces différentes situations montrent non seulement les souffrances vécues, mais également le déficit d'accès aux droits les plus fondamentaux. Elles mettent en évidence un traitement variable dans l'application des mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie dès lors qu'il s'agit de personnes du domaine de l'asile. Elles interrogent ainsi la définition de ce « NOUS » solidaire que l'administration fédérale et la population appellent de leurs vœux pour lutter contre la pandémie.

Pour la Fédération internationale des travailleurs sociaux (IFWS), « le travail social est une profession basée sur la pratique et une discipline universitaire qui promeut le changement et le développement sociaux, la cohésion sociale, ainsi que l'autonomisation et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, des droits de l'homme, de la responsabilité collective et du respect de la diversité sont au cœur du travail social. » [7] La pandémie de Covid a mis en évidence la nécessité de réaffirmer ces valeurs et de promouvoir la justice sociale et les droits humains au sein de la collectivité.

La crise montre également le bien-fondé d'un meilleur tissage de liens entre les organismes issus de la société civile et les institutions sociales, en vue d'élargir et de renforcer mutuellement les possibilités d'identifier les besoins, d'agir et de soutenir les personnes dans l'accès à leurs droits. La construction d'un tel maillage permettrait aux requérant·e·s de sortir de l'isolement social découlant des contraintes légales, administratives, institutionnelles, voire discriminatoires, liées à leur situation.

Il revient également au travail social de renforcer des compétences méthodologiques de recherche et d'intervention favorisant des modes de penser et d'agir collectif et inclusif, soutenant la co-création de connaissance et la co-construction de solutions en lien avec les publics concernés et la société civile (Bolzman, 2009). Les approches communautaires et collectives (Le Bossé & al, 2007) montrent comment le développement social et la participation sont intrinsèquement liés. Elles favorisent l'identification des problèmes sociaux non ou mal reconnus, leurs relais dans l'espace public et auprès des politiques, tout en renforçant le pouvoir d'agir et de participer des personnes et des communautés.

## Co-construire une société inclusive

Le travail social se doit de penser l'altérité. Dans un contexte d'interculturalité et d'aide institutionnelle, le·la professionnel·le doit renforcer sa capacité à penser son cadre de référence, à se décentrer (Cohen-Emerique, 2011) et à développer des connaissances et des compétences favorisant l'agir d'un travail social anti-oppressif. Il s'agit également d'ancrer les actions dans des perspectives critiques (Mullaly, 2002), de mobiliser une pensée systémique et structurelle des problèmes sociaux, d'inviter à la formation d'alliance et de travailler en partenariat en vue d'une transformation sociale.

Les crises peuvent être, pour autant qu'on les interroge, des bascules à saisir pour réaffirmer les valeurs fortes du travail social et les mettre en œuvre au niveau local et global. L'IFSW vient d'ailleurs de rappeler la responsabilité des gouvernements de doter le travail social de conditions cadres appropriées, afin qu'il puisse réellement œuvrer dans le sens de reconnecter les personnes entre elles, les communautés, les systèmes, pour co-construire des communautés inclusives et un avenir viable.

### Bibliographie

- Bolzman, C. (2009). Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : enjeux et défis pour les pratiques professionnelles. *Pensée plurielle*, 21(2), 41-51. doi:10.3917/pp.021.0041
- Cohen-Emerique M. (2011). Pour une approche interculturelle en travail social : théories et pratiques. Rennes : Presses de l'école des Hautes études en santé publique.
- Debelder, J. (2020). La lettre de l'IRFAM - N°55 juillet - IRFAM, Harmonique
- Le Bossé, Y., Gaudreau, L., Arteau, M., Deschamps, K., & Vandette, L. (2007). L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : aperçu de ses fondements et de son application. *Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy*, 36(3). [En ligne](#)
- Mullaly, B. (2002). *Challenging oppression : A critical social work approach*. Oxford.

[1] Cet article fait partie du dossier spécial «Migration et confinement» sollicité par Bhamma Steiger.

[2] Lire par exemple l'interview de Françoise Vergès, *Le Temps*, 9 juillet 2020.

[3] INES (2017). Glossaire Institut Nouvelle Suisse, [en ligne](#)

[4] Tschopp F., Libois J., Bolzman C., *Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes*, Editions IES, 2013.

[5] Voir notamment le site de la campagne «[Nous dénonçons](#)». Le site de [Asile.ch](#)

[6] Lire notamment la [lettre ouverte](#) de 33 organisations vaudoises.

[7] Selon la définition de la Fédération internationale des travailleurs sociaux. [En savoir plus](#)